



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 mai 2026
Français
Original : anglais

La situation en Afrique centrale et les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité en date du 1^{er} novembre 2024 ([S/PRST/2024/7](#)), dans laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de le tenir informé, tous les six mois, des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC). On y trouvera un compte rendu des principaux faits survenus en Afrique centrale sur le plan de la politique et de la sécurité depuis le dernier rapport, daté du 28 novembre 2025 ([S/2025/772](#)), ainsi que des informations actualisées sur la situation dans le bassin du lac Tchad, comme le Conseil l'a demandé dans sa résolution [2349 \(2017\)](#).

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

A. Tendances et faits nouveaux sur les plans de la politique, de la paix et de la sécurité

Tendances et faits nouveaux sur le plan politique

2. Pendant la période considérée, le Congo a tenu son élection présidentielle, le Cameroun a reporté ses élections législatives et municipales et rétabli le poste de vice-président, le Gabon a mis en place d'autres institutions à la suite de la transition et le Tchad a formé un nouveau Gouvernement sur la base d'une Constitution révisée. Par ailleurs, plusieurs États Membres de la sous-région ont poursuivi leurs réformes législatives et des procédures judiciaires internes, qui ont suscité des débats sur l'espace civique et les libertés fondamentales.

3. Le 3 mars, les cinq nouveaux commissaires de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), dont une femme, ont prêté serment lors d'une cérémonie organisée à Malabo sous l'égide du Président de la CEEAC, le Président de la Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo.

4. En Angola, les partis politiques ont entamé les préparatifs des élections législatives de 2027. Le 30 novembre, le principal parti d'opposition, l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), a réélu Adalberto Costa



Júnior à la présidence du parti. Le 12 mars, le parti au pouvoir, le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola, a annoncé la tenue de son congrès ordinaire les 9 et 10 décembre 2026, au cours duquel sera définie la stratégie électorale du parti politique.

5. Au Burundi, les autorités préparaient l'élection présidentielle de 2027, tandis que le pays a continué de faire les frais de la dégradation des conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. Le 11 mars, l'ancien Premier Ministre du Burundi, Alain-Guillaume Bunyoni, et le colonel Michel Kazungu ont été mis en liberté provisoire pour raisons médicales ; tous deux purgeaient une peine de réclusion à perpétuité pour, notamment, une tentative de renversement du Gouvernement.

6. Au Cameroun, au lendemain de l'élection présidentielle contestée d'octobre 2025, les manifestations de masse, les « villes mortes » ainsi que l'arrestation et la détention de partisans de l'opposition se sont poursuivies pendant des semaines. Les élections régionales, qui se sont tenues le 30 novembre 2025, ont permis au parti au pouvoir, le Mouvement démocratique populaire, de consolider son influence sur l'ensemble des 10 régions. Des représentants de la société civile et de l'opposition ont contesté ces élections, au motif qu'elles avaient été organisées par des conseillers municipaux dont les mandats avaient été prolongés d'un an à la suite du report des élections municipales et législatives qui auraient dû se tenir en mars 2025.

7. Le 1^{er} décembre, Anicet Ekane, Président du Mouvement africain pour la nouvelle indépendance et la démocratie, parti d'opposition, est décédé en garde à vue. Sa mort ainsi que la détention d'autres figures de l'opposition ont provoqué des appels de la communauté internationale en faveur d'enquêtes transparentes sur le sort des détenus politiques et du respect des garanties de procédure. Le 23 février, après que le rapport d'autopsie officiel eut conclu à une mort pour causes naturelles, les autorités ont permis que la dépouille de M. Ekane, qui se trouvait dans la morgue d'un établissement médical de Yaoundé, soit rendue à sa famille. Par ailleurs, le 17 février, 31 membres du parti d'opposition Mouvement pour la renaissance du Cameroun, arrêtés pour avoir participé à des manifestations liées aux mécontentements postélectorales, ont été remis en liberté.

8. Le 23 mars, l'Assemblée nationale du Cameroun a adopté une loi prolongeant pour la deuxième fois, jusqu'au 20 décembre 2026, le mandat des députés, qui devait initialement prendre fin en mars 2025. Le 14 avril, le Président du Cameroun, Paul Biya, a promulgué un amendement constitutionnel rétablissant la fonction de vice-président et conférant au chef de l'État le pouvoir de nommer et de révoquer le vice-président. En cas d'incapacité du Président, le vice-président assumerait automatiquement la présidence et finirait le mandat. Les partis d'opposition ont mal accueilli l'adoption du projet de loi par le Parlement le 4 avril : le Front social-démocrate a boycotté la séance parlementaire, tandis que le Mouvement pour la renaissance du Cameroun parlait de « coup d'État constitutionnel ». Le 4 mai, le Président a signé un décret prolongeant encore jusqu'en février 2027 le mandat des conseillers municipaux élus en février 2020.

9. Les procédures judiciaires nationales menées en dehors du Cameroun contre des chefs des groupes séparatistes des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun ont augmenté. Le 9 décembre 2025, un jury fédéral américain a reconnu trois citoyens américains d'origine camerounaise coupables par d'avoir apporté un soutien matériel à des milices séparatistes. En Norvège, Lucas Cho Ayaba, déjà arrêté pour suspicion d'incitation à commettre des crimes contre l'humanité, a été inculpé par la suite de crimes de guerre le 9 février. Le 3 mars, les autorités belges ont arrêté quatre personnes soupçonnées d'être des personnalités de premier plan des Forces de

défense de l'Ambazonie, pour avoir financé des opérations militaires au Cameroun depuis la Belgique.

10. La vie politique au Tchad est restée très encadrée. La condamnation, assortie d'une peine de 20 ans d'emprisonnement, de la figure de proue de l'opposition et ancien Premier Ministre de la transition, Succès Masra, en août 2025, a continué d'attiser le mécontentement de l'opposition. Le 4 février, le Gouvernement a mis en place un cadre permanent de dialogue politique afin d'associer les anciens groupes politico-militaires au processus politique. Le 24 avril, la Cour suprême a ordonné la dissolution de la coalition d'opposition, le Groupe de concertation des acteurs politiques, et déclaré ses activités illégales. Le lendemain, les présidents de huit partis politiques de la coalition ont été arrêtés à N'Djamena pour rassemblement armé, insurrection, rébellion et détention d'armes de guerre. La coalition avait appelé à une « marche d'indignation et de protestation », prévue le 2 mai, mais les autorités l'ont interdite. Le 1^{er} mai, huit des dirigeants politiques en détention ont signé un communiqué annonçant l'annulation de la manifestation. D'après les groupes d'opposition et la société civile, ils auraient été contraints à le faire par les forces de sécurité. Le 8 mai, les huit dirigeants ont été reconnus coupables de tous les chefs d'accusation et condamnés à huit ans de prison. D'après leurs avocats, aucun élément de preuve digne de ce nom n'avait été présenté. Par ailleurs, le 29 avril, des centaines de personnes se sont rassemblées à N'Djamena pour célébrer le huitième anniversaire de la création du parti d'opposition Les Transformateurs. Les manifestants ont réclamé la libération de M. Masra et d'autres figures de l'opposition. À la suite de cette manifestation, des individus non identifiés auraient ouvert le feu près du siège du parti, faisant un mort et plusieurs blessés et enlevant une personne. Le 30 avril, les autorités ont dit qu'il s'agissait d'une altercation entre militants et agents de patrouille, précisant que les blessures avaient été causées par des « coups de semonce » tirés par les forces de sécurité, et promis d'ouvrir une enquête.

11. Les autorités tchadiennes ont poursuivi la mise en place des institutions de gouvernance de l'après-transition, notamment en accordant la priorité au nouveau plan national de développement, d'un montant de 30 milliards de dollars, lancé à Abou Dhabi, en novembre 2025 dans le but de sortir 2,5 millions de personnes de la pauvreté. Dans son discours du Nouvel An, le Président du Tchad, Mahamat Idriss Déby Itno, a mis l'accent sur l'unité nationale et le transfert de ressources aux collectivités territoriales dans le cadre des efforts de décentralisation. Le 1^{er} avril, M. Déby Itno a nommé un nouveau Gouvernement composé de 37 membres, dirigé par le Premier Ministre, Allah-Maye Halina, comptant 8 nouveaux membres, dont certains issus de l'opposition, ainsi que 13 femmes.

12. Au Congo, le 20 février, la Cour constitutionnelle a validé sept candidatures pour l'élection présidentielle qui se tiendra en mars, dont celle du Président sortant, Denis Sassou Nguesso. Les deux principaux partis d'opposition au Parlement n'ont pas présenté de candidats, estimant que les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et régulières n'étaient pas réunies. Les élections ont eu lieu le 12 mars pour les membres des forces de sécurité et le 15 mars pour les civils ; elles se sont globalement déroulées dans le calme, malgré une coupure des réseaux téléphoniques et d'Internet sur tout le territoire, qui a commencé le 15 mars, et des restrictions strictes à la liberté de circulation. L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont envoyé des missions d'observation électorale dans la plupart des régions du pays, et l'Organisation internationale de la Francophonie en a envoyé une. Les services téléphoniques et d'Internet ont été rétablis après l'annonce des résultats provisoires, le 17 mars. Le 28 mars, la Cour constitutionnelle a confirmé la victoire du Président sortant, avec 94,9 % des voix, suivi de Mabio Mavoungou Zinga, candidat du parti Alliance, avec 1,4 % des voix ; le taux de participation, largement contesté par la société civile et

les partis d'opposition, a été de 84,99 %. La Cour constitutionnelle a rejeté le recours en annulation des résultats provisoires formé par le candidat indépendant Dave Mafoula, qui était arrivé troisième à l'élection et avait dénoncé des irrégularités, notamment le bourrage des urnes, l'achat de voix et l'entrave à l'accès aux délégués des partis. Le 16 avril, le Président, M. Sassou Nguesso, a prêté serment pour un cinquième mandat consécutif.

13. La situation en Guinée équatoriale est restée stable, dans un contexte de restrictions politiques. Le 2 janvier, le Président a émis un décret désignant Ciudad de la Paz comme nouvelle capitale nationale, au motif qu'il fallait renforcer la sécurité territoriale, la stabilité politique et la décentralisation administrative ; les institutions de l'État devraient s'y installer dans un délai d'un an.

14. En fin décembre, le Gabon a achevé sa transition politique, la quasi-totalité de ses institutions étant mises en place, notamment le Parlement et la Cour constitutionnelle. Le 1^{er} janvier, le Président du Gabon, Brice Clotaire Oligui Nguema, a annoncé la formation d'un nouveau Gouvernement composé de 30 membres, dont neuf femmes.

15. Le 10 décembre, les enseignants de l'enseignement secondaire public au Gabon ont lancé une grève nationale, invoquant des salaires insuffisants, des indemnités non versées ou trop faibles ainsi que des blocages administratifs persistants. Le Gouvernement a ensuite négocié la fin de la grève. Le 17 février, la Haute Autorité de la communication a annoncé la suspension de l'accès aux réseaux sociaux, invoquant la « diffusion de fausses informations », le « cyberharcèlement » et la « divulgation non autorisée de données personnelles », qui pourraient créer des conflits dans le pays. L'accès à la plupart des réseaux sociaux reste suspendu à ce jour. Le parti d'opposition Ensemble pour le Gabon, dirigé par l'ancien Premier Ministre Alain-Claude Bilie-By-Nze, a déposé une requête d'urgence contre cette mesure, qu'il a qualifiée de « grave violation des libertés fondamentales ». Le parti a également fait valoir que la Haute Autorité avait outrepassé son mandat légal, qui ne lui permettait pas de bloquer l'accès aux réseaux sociaux à l'échelle nationale. Se déclarant incompétent, le tribunal de première instance a renvoyé l'affaire devant le Conseil d'État. Le 8 avril, le Conseil des ministres a adopté trois décrets établissant des règles applicables aux réseaux sociaux concernant l'identification des utilisateurs, la régulation des contenus et la responsabilité des plateformes.

16. Le 15 avril, M. Bilie-By-Nze a été arrêté et placé en détention provisoire pour des faits de fraude et d'abus de confiance liés à une dette publique prétendument impayée de 5 millions de francs CFA (environ 8 900 dollars) due à un fournisseur en 2008, alors qu'il était président du festival culturel national sous l'égide du Ministère de la culture. Son parti a dénoncé cette arrestation, qu'il a qualifiée d'arbitraire et motivée par des considérations politiques, et appelé au respect de l'État de droit.

17. Au Rwanda, les activités politiques sont restées limitées, du fait des contraintes juridiques et politiques strictes pesant sur les acteurs de l'opposition. Le 27 mars, la Cour suprême a déclaré non fondée une requête constitutionnelle déposée par Victoire Ingabire Umuhiza contre une disposition clé du code de procédure pénale. M^{me} Umuhiza est en détention provisoire depuis juin 2025 pour entente en vue d'inciter à l'insurrection.

18. Le 15 janvier, la Cour constitutionnelle de Sao Tomé-et-Principe a déclaré inconstitutionnel à partir ce jour le décret présidentiel de janvier 2025 révoquant le Premier Ministre de l'époque, Patrice Trovoada. Les semaines suivantes ont été marquées par une instabilité politique croissante, notamment le dépôt puis le retrait, fin janvier, d'une motion de censure contre le Gouvernement du Premier Ministre, Américo Ramos, déposée par la faction anti-gouvernementale du parti Acção Democrática Independente à la fin de janvier. Des revendications concurrentes

concernant l'autorité législative se sont également formées après que la Présidente de l'Assemblée nationale de l'époque, Celmira de Almeida do Sacramento dos Santos Lourenço, a bloqué l'accès au bâtiment du Parlement le 2 février et que les députés de la faction pro-gouvernementale de Acção Democrática Independente ainsi que des partis politiques Movimento de Libertação de São Tomé e Príncipe et Basta, qui s'étaient rassemblés à l'université nationale, ont voté en faveur de sa destitution et de la révocation des cinq juges en exercice de la Cour constitutionnelle. Le 12 février, Abnildo d'Oliveira a été élu Président de l'Assemblée nationale. Le 26 février, cinq juges nouvellement élus à la Cour constitutionnelle, dont deux femmes, ont prêté serment. Le 5 mars, l'Assemblée nationale a voté la suspension temporaire de la loi sur la justice militaire afin que le procès lié au prétendu coup d'État du 25 novembre 2022 puisse se dérouler devant un tribunal civil plutôt que devant un tribunal militaire. Dans le même temps, la Commission électorale nationale nouvellement constituée a entamé les préparatifs en vue des élections présidentielle et législatives, qui se tiendront respectivement en juillet et en septembre 2026.

Les femmes et la paix et la sécurité

19. Pendant la période considérée, le plan d'action national de la République centrafricaine pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité a été validé par les autorités ; la Guinée équatoriale et Sao Tomé-et-Principe ont pris des initiatives visant à élaborer des plans d'action nationaux. Le 29 novembre, le Gabon a officiellement mis en place la structure nationale de coordination chargée de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Tendances et faits nouveaux sur le plan de la sécurité

20. Les violences ont persisté dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest du Cameroun. Des groupes séparatistes ont attaqué des patrouilles militaires à l'aide d'engins explosifs improvisés et imposé des mesures de confinement afin de perturber l'année scolaire et les opérations électorales. Les opérations militaires menées en riposte ont permis de neutraliser plusieurs cellules séparatistes, notamment lors d'une opération qui a coûté la vie à 11 combattants à Bui, dans la région du Nord-Ouest, le 8 janvier. Entre décembre et février, les raids répétés menés par des combattants séparatistes dans la région du Nord-Ouest, aux alentours de Wowo et de Gidado, ainsi que les attaques constantes contre le village de Mbat ont fait au moins 38 victimes parmi les civils, dont des éleveurs, des femmes et des enfants Mbororo, et contraint environ 850 habitants à fuir à la suite de l'incendie et du pillage généralisés de centaines d'habitations et d'exploitations agricoles. Le 26 avril, au moins 14 personnes, dont trois femmes, auraient été tuées lors d'une opération menée par les forces de sécurité et de défense lors d'un festival culturel à Ndzerem-Nyam, dans la région du Nord-Ouest. Selon les autorités nationales, les forces de sécurité ont riposté après avoir essuyé des tirs d'individus armés, tuant des combattants appartenant à diverses factions. Cette opération aurait également permis de saisir des armes et des engins explosifs improvisés ainsi que d'arrêter deux personnes, dont un adolescent de 16 ans. Les organisations de la société civile et les chefs religieux ont contesté la version officielle.

21. Le Tchad a continué à faire face à de graves problèmes de sécurité le long de sa frontière orientale, conséquence directe du conflit au Soudan. Les incursions répétées des belligérants soudanais, notamment les frappes de drones contre des positions militaires tchadiennes, ont abouti à une frappe aérienne lancée depuis le territoire soudanais, qui a coûté la vie à une vingtaine de civils à Tiné, le 18 mars. Le Gouvernement tchadien a donc dû fermer la frontière avec le Soudan à compter du 23 février, ne permettant que les opérations humanitaires autorisées. Il a également mis les forces de défense nationale en état d'alerte maximale et autorisé des

représailles militaires, y compris le droit de poursuite sur le territoire soudanais. À la suite de cette attaque, une délégation gouvernementale de haut niveau s'est rendue dans l'est du pays afin de d'appliquer des directives strictes visant à désarmer ou à neutraliser tout élément armé soudanais franchissant la frontière longue de 1 300 km. L'afflux de réfugiés soudanais a mis à rude épreuve les ressources nationales et la cohésion sociale dans les provinces de l'est. À la suite de la fermeture des frontières, le nombre de nouveaux arrivants a baissé, passant de 7 464 en février et 5 050 en janvier à 1 925 en mars. Le 23 mars, le Président du Tchad a ordonné que les réfugiés soudanais soient réinstallés d'urgence loin de la frontière afin de faciliter les déploiements militaires et la construction de barrières défensives.

22. Les violences intercommunautaires au Tchad liées à l'accès à la terre et à l'eau ont continué de faire de nombreuses victimes, en particulier pendant la saison des pluies, les affrontements récurrents entre éleveurs et agriculteurs dans le sud ayant été exacerbés par les pressions sur les voies de transhumance et les ressources naturelles liées au climat. Du 9 au 12 janvier, les affrontements entre l'armée nationale et les coalitions rebelles dans le sud du Tchad ont fait au moins 22 morts. Dans le nord, le 11 janvier, les autorités ont mis en place une nouvelle unité de surveillance militaire conjointe avec l'Armée nationale libyenne afin de sécuriser la frontière contre les réseaux criminels organisés, les groupes de trafiquants et les acteurs armés. À l'est, le 26 avril, des affrontements intercommunautaires dans la province de Wadi Fira ont fait au moins 42 morts et 10 blessés, selon des sources gouvernementales. L'armée a été déployée et les autorités ont déclaré contrôler désormais la situation.

23. Le 19 février, la République centrafricaine et le Tchad ont mis en place deux nouveaux secteurs opérationnels pour leur force conjointe de sécurité des frontières. Le commandant de la force conjointe a supervisé le déploiement des unités afin de renforcer la protection des populations locales et de faciliter la circulation en toute sécurité des commerçants et des marchandises. Les 4 et 5 avril, les deux pays ont mené une opération de sécurité conjointe le long de leur frontière commune.

24. À l'approche des élections au Congo, des échanges de tirs ont eu lieu entre les forces de sécurité et d'anciennes milices Ninja dans le département du Pool, dans le cadre d'opérations de sécurité visant des groupes de jeunes délinquants et la criminalité. Ces faits, les plus graves depuis la signature de l'accord de paix de 2017, auraient causé des pertes en vies humaines et des dégâts matériels. Les opérations de sécurité se sont arrêtées à la fin du mois de janvier.

Boko Haram/crise dans la région du bassin du lac Tchad

25. Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, dans la nuit du 22 au 23 décembre, des militants armés ont attaqué Ngouma, tuant un soldat et enlevant au moins quatre civils. Le 15 février, des combattants présumés de Boko Haram ont pris pour cible plusieurs localités de Blangwa, faisant deux morts et enlevant 19 personnes, dont des femmes et des enfants. Entre janvier et mars, une série d'attaques coordonnées menées par des groupes affiliés à Boko Haram et des factions dissidentes le long des axes Mayo-Tsanaga, Mayo-Sava et Logone-et-Chari ont entraîné la mort de civils et provoqué des déplacements massifs de population. Le 4 avril, deux gendarmes et un civil ont été tués lors d'une incursion nocturne attribuée à des militants de Boko Haram à Assigashia, dans le district de Mayo Moskota.

26. Les attaques armées se sont poursuivies dans la province du Lac, au Tchad. Le 2 mars, à l'avant-poste de Fitné, les forces tchadiennes ont repoussé des assaillants affiliés à Boko Haram, en tuant huit, déplorant elles-mêmes un mort et deux blessés. Le 31 mars, sept ressortissants tchadiens ont été enlevés par une faction de Boko Haram ; l'un d'entre eux a trouvé la mort et les six autres ont été emmenés en otages

vers la frontière entre le Niger et le Tchad. Le 4 mai, des combattants de Boko Haram ont attaqué une base militaire tchadienne sur l'île de Barka Tolorom ; selon certaines sources, entre 23 et 25 soldats auraient été tués et 26 à 46 autres blessés. Les autorités ont déclaré l'état d'urgence dans la province du Lac du 7 au 27 mai. Depuis le 8 mai, les forces tchadiennes mèneraient également des frappes aériennes contre des groupes armés, tuant d'après les informations des dizaines de pêcheurs et posant de graves problèmes de protection. Dans un communiqué de presse publié le 13 mai, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a demandé que les opérations militaires soient menées dans le respect total du droit international humanitaire et du droit international des droits humains. Le 15 mai, le Gouvernement tchadien a catégoriquement rejeté les allégations et s'est dit disposé à mener des enquêtes transparentes par l'intermédiaire de ses institutions nationales.

27. Les 2 et 3 avril, M. Déby Itno s'est rendu à Abuja, où, avec le Président du Nigéria, Bola Ahmed Tinubu, il s'est engagé à renforcer leur coopération en matière de sécurité et à mener une action commune contre le terrorisme, tout en réaffirmant leur soutien à la Force multinationale mixte.

Armée de résistance du Seigneur

28. À la fin de 2025 et au début de 2026, une trentaine de civils, principalement des femmes et des enfants, rescapés de l'Armée de résistance du Seigneur, ont fourni des informations aux autorités locales et aux forces de sécurité de Sam Ouandja, dans la préfecture de la Haute-Kotto (République centrafricaine), à trois occasions distinctes, ce qui a permis aux opérations de sécurité de perturber les activités de l'Armée de résistance du Seigneur dans la région. Les 4 et 5 avril, selon des informations fournies par l'organisation non gouvernementale internationale Invisible Children, des éléments de l'Armée de résistance du Seigneur auraient attaqué des populations près de la frontière entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo, enlevant 21 enfants et jeunes personnes (9 hommes et 12 femmes). Le 9 avril, une attaque perpétrée à Bangu, en République démocratique du Congo, a donné lieu à quatre enlèvements. Les jeunes de la région ont résisté, blessant l'un des assaillants et permettant à trois otages de s'échapper.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

29. Si la fréquence globale des incidents maritimes dans le golfe de Guinée a tendance à diminuer depuis quelques années, une série d'enlèvements très médiatisés a mis en évidence un problème de sécurité persistant. Le 3 décembre, un transporteur de gaz de pétrole liquéfié battant pavillon portugais et faisant route vers Malabo a été détourné à environ 50 milles marins au large des côtes de la Guinée équatoriale. Un membre de l'équipage a été blessé et neuf autres enlevés ; ils ont par la suite été libérés, comme l'a confirmé leur société le 29 décembre. Dans la nuit du 10 au 11 janvier, des assaillants armés ont attaqué dans les eaux territoriales gabonaises un navire de pêche battant pavillon gabonais, enlevant neuf membres de l'équipage, dont cinq ressortissants chinois et quatre ressortissants indonésiens.

Effets des changements climatiques et écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité régionale, y compris les relations entre agriculteurs et éleveurs en Afrique centrale

30. Entre décembre et mars, l'Afrique centrale a connu des températures supérieures à la moyenne et des précipitations irrégulières, ce qui a accru le stress environnemental dans toute la sous-région. Selon le Centre d'application et de prévision climatologique de l'Afrique centrale, les précipitations sont restées normales, voire supérieures à la normale, dans les zones équatoriales du Congo, dans certaines parties de la République démocratique du Congo, en Guinée équatoriale et

au Gabon, mais inférieures à la normale dans plusieurs régions de l'intérieur, augmentant la pression sur les ressources en eau et en pâturages et affectant les moyens de subsistance des populations rurales qui dépendent de l'agriculture pluviale et du pastoralisme.

31. Selon les données du projet Armed Conflict Location and Event Data, les affrontements entre agriculteurs et éleveurs ainsi que les conflits intercommunautaires survenus entre le 1^{er} décembre et le 15 mars ont fait au moins 21 morts dans toute la sous-région. En janvier, des affrontements entre éleveurs et agriculteurs, à la suite de dégâts causés aux cultures par le bétail dans la région de Logone-et-Chari, dans l'Extrême-Nord du Cameroun, ont fait neuf morts. En février, des affrontements liés à des conflits concernant l'accès aux pâturages dans la province du Moyen-Chari, au Tchad, ont fait 12 morts.

B. Évolution de la situation humanitaire

32. La situation humanitaire en Afrique centrale est restée extrêmement précaire. Les conflits prolongés, la violence et l'insécurité, l'insécurité alimentaire chronique, les progrès limités en matière de développement, l'insuffisance des infrastructures et les chocs climatiques ont continué d'aggraver les besoins. La détérioration des conditions de sécurité a entraîné une augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'aide et accentué les déplacements de population, tandis que les difficultés d'accès ont entravé les opérations humanitaires. De surcroît, des déficits de financement sans précédent ont entravé l'action humanitaire.

33. En Angola, les autorités nationales et leurs partenaires nationaux et internationaux ont été en prise à une épidémie de choléra qui se poursuit. Au 9 mai, le Gouvernement avait recensé 39 428 cas cumulés et 957 décès depuis janvier 2025, la transmission ayant été signalée dans 18 des 21 provinces. En avril, de fortes précipitations ont provoqué des crues soudaines à Luanda, à Benguela et dans d'autres provinces, entraînant la mort de 19 personnes confirmées et la disparition de 31 personnes, des déplacements de population ainsi que des dégâts aux habitations et aux infrastructures publiques. Plus de 51 000 personnes ont été touchées.

34. Le Burundi a continué de traverser une situation humanitaire complexe. Les inondations, les glissements de terrain et les précipitations irrégulières ont contribué à la perte des moyens de subsistance, aux déplacements, à l'aggravation de l'insécurité alimentaire et à la malnutrition aiguë. La poursuite des combats dans l'est de la République démocratique du Congo a contraint des milliers de Congolais à fuir vers le Burundi. Au 30 avril, le Burundi comptait quelque 113 300 réfugiés et demandeurs d'asile, ainsi que 89 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. On note depuis janvier le retour de quelque 62 640 réfugiés burundais de la République-Unie de Tanzanie, alors les services de base dans les principales zones de retour sont insuffisants et que les capacités d'intervention débordées. Les épidémies, notamment de choléra, ont continué à mettre à rude épreuve un système de santé déjà fragile.

35. Au Cameroun, on estimait à 2,9 millions le nombre de personnes qui auraient besoin d'une aide humanitaire en 2026, dont 1,2 million dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, qui comptaient environ 493 400 personnes déplacées au 30 avril. Également au 30 avril, le Cameroun accueillait également quelque 411 290 réfugiés et 20 500 demandeurs d'asile. En 2026, l'objectif des partenaires humanitaires était de venir en aide à 1,9 million de personnes, dont 1,1 million présentant des besoins urgents et considérées comme hautement prioritaires, pour un montant total de 319 millions de dollars. Au 13 mai, 72,7 millions de dollars, soit 22,8 % des fonds nécessaires, avaient été reçus.

36. Le Tchad traversait la crise humanitaire la plus grave de la sous-région, avec 4,6 millions de personnes, soit 22 % de la population, ayant besoin d'une aide d'urgence, essentiellement du fait de la guerre au Soudan : près de 1,36 million de réfugiés soudanais au Tchad, qui mettent à rude épreuve des populations d'accueil déjà fragiles. Au 10 mai, plus de 927 000 personnes, dont 86 % étaient des femmes et des enfants, avaient franchi la frontière entre le Soudan et le Tchad depuis le début des combats en 2023, en quête de sécurité. En 2026, les acteurs humanitaires avaient besoin de 986 millions de dollars pour venir en aide à 3,4 millions de personnes sur les 4,5 millions qui avaient besoin d'une aide. Au 12 mai, 240 millions de dollars, soit près de 24,3 % des fonds nécessaires, avaient été reçus. Le montant total des besoins du volet Tchad du plan d'intervention en faveur des réfugiés pour 2026 s'élève à 567,7 millions de dollars, dont environ 10 % sont actuellement financés.

37. Au Congo, une épidémie de choléra déclarée en juillet 2025 a donné lieu à 76 cas confirmés et 998 cas soupçonnés et aurait fait 91 morts.

Crise dans la région du bassin du lac Tchad

38. Dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, 1,3 million de personnes auraient besoin d'une aide humanitaire en 2026. Au 30 avril, la région accueillait quelque 510 850 personnes déplacées et plus de 125 190 réfugiés nigériens. Environ 20 % de la population de la région devrait connaître une insécurité alimentaire aiguë grave pendant la période de soudure, de juin à août.

39. Dans la province du Lac, au Tchad, les violences persistantes perpétrées par des groupes armés ont provoqué, au 30 avril, le déplacement de plus de 219 595 personnes à l'intérieur du pays et exposé les civils, en particulier les femmes qui sont à la tête de la plupart des ménages déplacés, à de graves risques en matière de protection. Au 30 avril, la province accueillait quelque 22 025 réfugiés.

C. Évolution de la situation relative aux droits humains

40. En Angola, plusieurs projets de loi ont été adoptés, notamment la loi sur le statut des organisations non gouvernementales, qui est entrée en vigueur le 2 mars, ainsi qu'un nouveau train de mesures réglementaires dans le domaine du numérique, comprenant des projets de lois sur la cybersécurité et la lutte contre les fausses informations en ligne, qui ont franchi la première étape du processus d'adoption en janvier. Bien que le Gouvernement prétende que ces mesures visaient à s'aligner sur les normes internationales, les acteurs politiques et les organisations de la société civile s'inquiètent des répercussions qu'elles pourraient avoir sur l'espace civique et l'exercice des libertés fondamentales, particulièrement sur la liberté d'association et d'expression. De ce fait, l'UNITA a formé un recours auprès de la Cour constitutionnelle.

41. Au Burundi, à la suite d'une lettre datée du 27 février adressée au Président Evariste Ndayishimiye par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, les journalistes Sandra Muhoza et Kenny Claude Nduwimana ont été libérés le 4 mars, un pas certes petit mais encourageant pour la liberté des médias. M^{me} Muhoza a été mise en liberté conditionnelle. Elle avait été condamnée en décembre 2024 à 21 mois d'emprisonnement, pour « atteinte à la sécurité intérieure ». M. Nduwimana a été libéré après avoir obtenu la grâce présidentielle ; en août 2024 il avait été condamné, notamment pour outrage à agent public et atteinte à la sécurité intérieure, à huit mois d'emprisonnement ainsi qu'au versement de dommages-intérêts.

42. Au Cameroun, le 15 janvier, le tribunal militaire de Yaoundé a condamné trois membres des forces de défense et un milicien pour des infractions liées au meurtre de

civils, dont des enfants, et à des incendies criminels commis dans le village de Ngarbuh, dans la région du Nord-Ouest, le 14 février 2020. Le 19 février, il a prononcé des peines privatives de liberté allant de 5 à 10 ans. Les représentants des victimes ont dénoncé la proportionnalité des peines et les obstacles procéduraux qui ont limité la participation effective des victimes. Le 25 février, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a dit que ces condamnations étaient encourageantes, mais a déploré qu'aucun officier supérieur n'ait été concerné, ajoutant que tous les responsables, y compris ceux ayant une responsabilité du supérieur hiérarchique, devaient rendre des comptes.

43. Au cours de la période considérée, 17 ressortissants de pays tiers, dont des demandeurs d'asile et un apatride, auraient été expulsés des États-Unis d'Amérique vers le Cameroun, où ils ont été mis en détention. On s'est interrogé sur le fondement juridique de cette détention au Cameroun ainsi que sur le risque de leur transfert vers un autre pays où leurs droits humains pourraient ne pas être respectés. En Guinée équatoriale, des ressortissants de pays tiers auraient également été transférés des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'un accord bilatéral.

44. Au Cameroun, le 17 février, quatre journalistes et un avocat auraient été agressés et placés en détention et leur matériel saisi par les forces de sécurité alors qu'ils tentaient d'interviewer des personnes déportées dans un centre de détention à Yaoundé. Ils ont été relâchés le même jour.

45. Au Congo, les opérations de sécurité lancées en 2025 contre les gangs urbains se sont intensifiées. Ayant comme but déclaré de rétablir l'ordre public, notamment à Brazzaville et dans d'autres grandes villes, elles auraient été menées pour calmer les inquiétudes généralisées de la population face à l'insécurité. Le HCDH a reçu des informations selon lesquelles ces opérations auraient donné lieu à des exécutions extrajudiciaires, des arrestations et des détentions arbitraires. Bien que les autorités aient fait part de leur intention de compléter les mesures de sûreté par des initiatives de réinsertion, les mesures prises sont restées principalement axées sur la sécurité, ce qui a suscité des inquiétudes quant au respect des obligations constitutionnelles et internationales de l'État en matière de droits humains.

46. Au Gabon, le 25 mars, les autorités ont adopté une ordonnance portant réforme du cadre relatif à la nationalité, qui définit de nouveaux critères et procédures régissant l'acquisition et la déchéance de nationalité. Cette réforme a suscité des inquiétudes en matière de droits humains, notamment l'introduction de l'« ascendance autochtone » comme critère de nationalité d'origine, les restrictions à l'acquisition de la nationalité par mariage, l'élargissement du pouvoir discrétionnaire de l'exécutif en matière de naturalisation et les inégalités d'accès aux fonctions publiques, autant d'éléments qui pourraient accroître les risques de discrimination et de perte de la nationalité. Les autorités se sont engagées à veiller à ce que ces mesures soient appliquées dans le cadre d'une procédure judiciaire rigoureuse et transparente.

47. En janvier, le Conseil des droits de l'homme a procédé à l'examen périodique universel du Rwanda. Les États membres ont salué les progrès accomplis tout en recommandant de nouvelles mesures, notamment la ratification des traités relatifs aux droits humains qui ne l'étaient pas encore, la protection de l'espace civique, le renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme, la mise en place de mécanismes de responsabilité pour les violations graves et la promotion des droits économiques, sociaux et culturels, en particulier pour les groupes vulnérables.

D. Évolution de la situation socioéconomique

48. Le 22 janvier, les chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont convoqué un sommet extraordinaire à Brazzaville

afin d'examiner la question de l'érosion des réserves de change. Les dirigeants ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'assainissement des finances publiques et de l'application de la réglementation en matière de change, notamment le rapatriement obligatoire des recettes d'exportation du secteur extractif vers le système bancaire régional, afin de renforcer les réserves de la Banque des États de l'Afrique centrale.

49. Les pressions liées au service de la dette ont persisté, les paiements d'intérêts absorbant entre 12 % et 20 % des recettes publiques dans l'ensemble de la sous-région. Le 27 janvier, le Cameroun a émis une euro-obligation d'un montant de 750 millions de dollars, qui a fait l'objet d'une forte sursouscription, permettant ainsi aux autorités de régler les arriérés de paiement et d'assurer le financement du budget de l'État pour 2026.

50. Les mesures d'assainissement des finances publiques ont influencé de plus en plus les budgets des États. Le Cameroun a adopté un budget plus rigoureux pour 2026, prévoyant des réductions ciblées des dépenses afin de réduire le déficit, tandis qu'au Tchad, le budget 2026 visait à accroître les recettes non pétrolières et à maîtriser la masse salariale. Le resserrement des dépenses publiques, notamment des dépenses sociales, est intervenu dans un contexte de pressions inflationnistes liées au conflit au Moyen-Orient et de besoins de protection sociale croissants. Le 6 février, Sao Tomé-et-Principe a adopté son budget de 2026, qui prévoit des réductions de dépenses d'environ 37,1 millions de dollars, dans un contexte de baisse de l'aide extérieure du fait de la sortie du pays de la catégorie des pays les moins avancés en décembre 2024, alors qu'il traversait une crise énergétique due à d'importants arriérés de paiement auprès de son fournisseur.

51. La réduction des dépenses dans le secteur social a entraîné une montée des revendications sociales. À l'instar du Gabon, les enseignants ont fait grève au Tchad entre janvier et février, où les autorités ont retenu les salaires de février des enseignants grévistes. Les contraintes budgétaires ont également eu des répercussions sur les institutions régionales. Le 5 février, le Président de la Commission de la CEMAC a annoncé la suspension des activités non essentielles en raison d'une grave crise de trésorerie résultant d'un déficit de financement de 263,5 milliards de francs CFA (environ 465,9 millions de dollars).

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Bons offices, diplomatie préventive et médiation

Angola

52. Du 21 au 24 janvier, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale s'est rendu à Luanda, où il a rencontré le Président João Manuel Gonçalves Lourenço ainsi que d'autres hauts responsables. Il a souligné le rôle important de médiation et de stabilisation joué par l'Angola, notamment en ce qui concerne le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo, et évoqué l'importance de consolider la stabilité institutionnelle et d'adopter des approches inclusives, en vue des élections de 2027.

Tchad

53. Du 25 au 28 janvier, le Représentant spécial s'est rendu à N'Djamena, où il a rencontré de hauts responsables. Les discussions ont porté sur l'évolution de la situation au Tchad à l'issue de la transition politique, sur les perspectives de

renforcement de la stabilité face aux problèmes de sécurité persistants et sur les possibilités d'intensifier la coopération.

Congo

54. Du 19 au 26 décembre, le Représentant spécial s'est rendu à Brazzaville, où il a rencontré des hauts responsables, des représentants de l'opposition, des personnalités de la société civile et des représentants de la communauté internationale. Il a souligné l'importance de préserver un espace politique ouvert et pacifique à l'approche de l'élection.

B. Renforcer les capacités sous-régionales de prévention des conflits et de médiation

Collaboration avec les organisations régionales, sous-régionales et intergouvernementales, notamment l'appui donné à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

55. Le 28 novembre, le Représentant spécial pour l'Afrique centrale et le Président de la Commission de la CEEAC ont adopté une feuille de route provisoire définissant les domaines prioritaires de coopération. Le 3 février, ils ont fait le point sur les progrès accomplis par rapport à la feuille de route, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie relative au programme sur le climat et la paix et la sécurité ainsi que le soutien apporté par le BRENUAC pour actualiser le Plan d'action régional pour l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité.

Partenariats avec la société civile et appui aux réseaux de la société civile

56. Le 4 décembre, le BRENUAC, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Union du fleuve Mano ont organisé un dialogue régional virtuel sur la consolidation de la paix menée par des femmes. Parmi les principales priorités figuraient la collecte systématique de données sur la violence à l'égard des femmes, l'harmonisation des cadres juridiques et un renforcement des investissements dans les dispositifs d'alerte rapide et l'autonomisation économique.

57. Le 13 décembre, le BRENUAC a coorganisé une cérémonie virtuelle pour commémorer le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité. Une cinquantaine de participants issus des États membres de la CEEAC ont fait le point sur les progrès accomplis et échangé des recommandations à l'issue de la première consultation des jeunes africains sur la médiation et la diplomatie préventive, qui s'est tenue à Kigali du 30 septembre au 2 octobre 2025.

58. Le 27 février, le BRENUAC et la CEEAC ont lancé le premier « Café Jeunesse, paix et sécurité », consacré à l'éducation, qui a réuni 58 participants, dont 17 femmes. Cette manifestation en ligne avait pour objectif de faciliter les échanges de bonnes pratiques concernant la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans la sous-région, ainsi que de cerner les préoccupations et les besoins stratégiques des organisations de jeunesse de la société civile.

C. Appui aux initiatives en faveur de la paix et de la sécurité menées à l'échelle des Nations Unies, de la région et de la sous-région

Crise dans la région du bassin du lac Tchad

59. Du 12 au 15 février, le BRENUAC a participé à l'atelier de validation technique des plans d'action territoriaux et du cadre de résultats de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, organisé par la Commission du bassin du lac Tchad à Abuja. Le 27 mars, le BRENUAC a participé à la septième réunion du comité directeur de la Stratégie, qui s'est tenue à N'Djamena. Les participants ont approuvé les principaux documents opérationnels et les recommandations visant à faire face à l'aggravation de la crise de la sécurité dans le bassin du lac Tchad.

Sécurité maritime dans le golfe de Guinée

60. Le 22 janvier, le Représentant spécial a rencontré les dirigeants de la Commission du golfe de Guinée à Luanda afin d'examiner les défis liés à la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Il a réaffirmé l'engagement du BRENUAC à soutenir la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé sur le renforcement de la coopération régionale et de la gouvernance transparente pour une économie bleue durable dans le golfe de Guinée, adoptée à la Conférence internationale sur l'économie bleue dans le golfe de Guinée, tenue en juillet 2025 à Yaoundé.

Le climat et la paix et la sécurité

61. Le 6 février, pendant une réunion de travail, le BRENUAC, en partenariat avec la CEEAC, d'autres partenaires régionaux et des entités des Nations Unies, a lancé sa stratégie sur le climat et la paix et la sécurité, établissant ainsi un cadre régional visant à intégrer les risques liés au climat dans les activités en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. Elle définit des activités prioritaires stratégiques, notamment en matière d'alerte précoce ; de renforcement des capacités ; d'intégration des questions climatiques et liées à la paix et à la sécurité dans la diplomatie, la médiation et la consolidation de la paix ; de coopération régionale ; de résilience communautaire ; et de mobilisation du financement de l'action climatique.

62. Le 21 février, le Représentant spécial, le Président de la Commission de la CEEAC et la Directrice exécutive de NORCAP ont signé un accord-cadre de partenariat stratégique tripartite visant à améliorer l'alerte précoce, à renforcer la réponse aux crises, à mobiliser des ressources et à encourager des solutions plus intégrées aux défis liés à la sécurité climatique et au développement en Afrique centrale.

63. Le 9 mars, le BRENUAC a achevé une étude sur le climat et la paix et la sécurité dans l'est du Tchad. S'appuyant sur un travail de terrain mené entre le 29 septembre et le 10 octobre 2025, le BRENUAC a conclu que la dégradation interdépendante de l'environnement, les dynamiques de déplacement ainsi que les défis institutionnels et de gouvernance montraient comment les changements climatiques amplifiaient les conflits, exacerbant la concurrence pour les ressources naturelles. Le Bureau a souligné l'importance d'une adaptation aux changements climatiques tenant compte des risques de conflit et du renforcement de la résilience locale.

Transhumance et conflits entre agriculteurs et éleveurs

64. Le BRENUAC a apporté un appui technique à la Commission de la CEEAC pour finaliser le projet de protocole régional sur le pastoralisme pacifique et la transhumance transfrontalière en Afrique centrale, qui devra être validé par les États

membres de la CEEAC. Le 12 décembre, le BRENUAC a rencontré à N'Djamena la Coalition des femmes médiatrices pour la paix durable afin d'examiner les priorités en matière de climat et de paix et de sécurité dans l'est du Tchad. Les participantes ont convenu de renforcer la participation des femmes aux systèmes d'alerte précoce et de soutenir le renforcement des capacités en matière de médiation tenant compte des aléas climatiques.

D. Améliorer la cohérence et la coordination de l'action des Nations Unies dans la sous-région

Entités des Nations Unies : échanges, collaboration, coordination et initiatives conjointes

65. Le 28 avril, le BRENUAC et l'UNOWAS ont organisé une réunion en ligne entre leurs bureaux respectifs afin d'examiner les tendances sur le plan de la politique et de la sécurité en Afrique centrale et occidentale, en soulignant qu'une action conjointe était nécessaire pour traiter des questions concernant la crise dans le bassin du lac Tchad, la sécurité maritime, la sécurité climatique, les droits humains, les jeunes et la paix et la sécurité ainsi que les femmes et la paix et la sécurité.

Partenariats avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays et appui

66. Du 8 au 18 mars, le BRENUAC a dépêché un spécialiste des questions politiques et un spécialiste de l'information au Bureau du Coordonnateur résident à Brazzaville afin de renforcer le suivi et la communication d'informations concernant l'élection présidentielle au Congo.

67. Du 3 au 8 mai, le BRENUAC a dépêché un spécialiste des questions politiques au Bureau du Coordonnateur résident à Sao Tomé-et-Principe afin de renforcer le suivi et la communication d'informations en vue de l'élection présidentielle.

IV. Observations et recommandations

68. Je suis de plus en plus inquiet de voir les tendances à la restriction des droits civils et politiques dans certaines régions d'Afrique centrale, notamment le durcissement des règles imposées aux organisations de la société civile, les perturbations de l'accès aux réseaux sociaux et à d'autres plateformes numériques, ainsi que les arrestations et détentions de membres de l'opposition et d'autres acteurs politiques. Prises ensemble, ces tendances portent atteinte à la liberté d'association et de réunion pacifique, à la liberté d'expression et à l'accès à l'information, et pourraient contribuer à restreindre l'espace civique.

69. Les États ont la responsabilité première de lutter contre la désinformation, l'incitation à la haine et les discours haineux, et de protéger l'ordre public et les droits d'autrui. Toute restriction à la liberté d'expression doit avoir un fondement juridique, poursuivre un objectif légitime déclaré et être nécessaire et proportionné à cet objectif. Les États doivent également satisfaire à leurs obligations de non-discrimination et garantir un accès à des voies de recours efficaces en cas d'allégation de violation. Dans ce contexte, j'encourage les États de la sous-région à accélérer l'adoption officielle de la stratégie régionale et du plan d'action de la CEEAC visant à lutter contre les discours de haine. Je les encourage également à poursuivre l'adoption et la mise en œuvre de cadres régionaux complémentaires, notamment le protocole de la CEEAC sur la gouvernance et les élections, afin de renforcer la gouvernance démocratique tout en préservant les libertés fondamentales.

70. Au Cameroun, la tension politique a baissé après la période suivant immédiatement l'élection, toutefois, des préoccupations politiques, sociales et liées à la sécurité persistent et exigent une attention constante. J'encourage les autorités camerounaises à relancer l'unité nationale et un engagement collectif en faveur de la paix, en s'appuyant sur la riche diversité du pays. Cela revêt une importance particulière compte tenu de la violence armée qui continue dans les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord. Le maintien de la stabilité est également essentiel si l'on veut relever les défis transfrontaliers tels que l'extrémisme violent, la criminalité transnationale et la migration irrégulière, tout en préservant les corridors économiques, en facilitant les opérations humanitaires et en renforçant la coopération régionale. L'ONU reste déterminée à soutenir les initiatives inclusives menées au niveau national et visant à favoriser une paix durable, à renforcer la cohésion sociale et à garantir une stabilité à long terme, en collaboration avec les autorités nationales, la société civile ainsi que les partenaires régionaux, internationaux et multilatéraux.

71. Le Tchad reste un pilier de stabilité pour l'ensemble de la région, mais la guerre au Soudan fait peser une menace sérieuse sur la cohésion sociale et l'intégrité territoriale. Je demande aux partenaires régionaux et internationaux du Soudan de redoubler d'efforts pour calmer et régler le conflit au Soudan et j'exhorte tous les acteurs externes concernés à s'abstenir de commettre des actes qui pourraient exacerber le conflit au Soudan. J'encourage plus d'initiatives politiques pour lutter contre la régionalisation du conflit au Soudan. Je lance un appel aux partenaires multilatéraux et internationaux du Tchad pour qu'ils augmentent le financement du plan de réponse humanitaire du Tchad et accompagnent les activités de stabilisation et de développement à long terme du pays. De même, il est essentiel de continuer à donner un appui international au plan d'intervention en faveur des réfugiés, y compris au volet Tchad. Il faudra porter une attention constante à la protection de l'espace civique et politique et au respect des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, ainsi qu'au respect de l'État de droit et des garanties de procédure, pour préserver la cohésion sociale et garantir que ces efforts soient inclusifs et durables.

72. Le bon déroulement de la transition au Gabon a été une étape importante. À l'avenir, il sera essentiel de préserver un espace politique ouvert, de respecter tous les droits humains et toutes les libertés fondamentales et de maintenir le dialogue avec l'ensemble des forces politiques. Les attentes des populations sur le plan socioéconomique resteront élevées après la transition, comme en témoignent les récentes grèves des enseignants et les inquiétudes suscitées par les restrictions d'accès aux réseaux sociaux. J'encourage les autorités à continuer de privilégier les besoins de la population et à veiller à ce que les réformes en cours se traduisent par des améliorations concrètes du quotidien des populations.

73. Je constate que l'élection présidentielle s'est tenue dans le calme au Congo. Les griefs exprimés par l'opposition concernant la gouvernance électorale soulignent toutefois l'importance d'élargir le dialogue politique à l'ensemble des parties prenantes, en particulier à l'approche des élections législatives et locales de 2027. Pour garantir la paix et la stabilité, la participation de toutes et de tous sera nécessaire, et j'encourage les jeunes et les femmes à participer activement à cet effort. Je prends note avec inquiétude des informations faisant état de violations des droits humains commises dans le cadre des opérations menées par les forces de sécurité contre des gangs de jeunes, ainsi que des informations faisant état d'une recrudescence des affrontements violents entre les forces de sécurité et d'anciens rebelles Ninja dans le département du Pool. Je demande aux autorités congolaises de faire en sorte que les interventions visant à garantir la sécurité des citoyens respectent également les droits humains fondamentaux. L'ONU est disposée à communiquer les enseignements tirés

de stratégies à plusieurs volets combinant mesures de sécurité et politiques socioéconomiques pour lutter contre la délinquance juvénile dans d'autres pays, et à fournir l'assistance technique correspondante. J'invite en outre les partenaires à soutenir le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du département du Pool, prévu depuis longtemps, afin de mettre un terme au risque de violence récurrente dans la région.

74. Tout en saluant l'ouverture de l'espace politique à Sao Tomé-et-Principe, je constate que le contexte préélectoral risque de détourner l'attention des réformes essentielles, notamment dans les secteurs de la justice et de la sécurité, et de saper la confiance dans les institutions de l'État. Je me réjouis de la mise en place de l'inscription automatique des électeurs, qui constitue une avancée majeure vers le renforcement des opérations électorales, et j'encourage la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention des conflits en conformité avec les engagements pris dans le Pacte pour l'avenir. J'espère que le transfert du procès concernant les événements du 25 novembre 2022 d'un tribunal militaire vers un tribunal civil contribuera à répondre aux appels lancés de longue date en faveur de la transparence et de la responsabilité, dans le strict respect du droit national et des normes internationales, réduisant ainsi au minimum les risques d'instrumentalisation politique.

75. Je reste profondément préoccupé par le poids que représente le service de la dette pour les budgets nationaux en Afrique centrale, au détriment du développement et des services de base. Cette situation est particulièrement préoccupante compte tenu de la baisse de l'aide extérieure, de la montée des pressions inflationnistes, aggravées par le conflit au Moyen-Orient, et de la demande de plus en plus grande de protection sociale. Je réitère mes appels précédents en faveur d'une réforme de l'architecture financière mondiale afin de garantir, notamment, une plus grande disponibilité des financements à long terme à des conditions abordables pour le développement des pays en développement et un cadre de la dette souveraine plus à même de soutenir le développement durable.

76. La Commission du bassin du lac Tchad et sa Force multinationale mixte constituent des initiatives interrégionales uniques en leur genre, qui apportent une réponse multidimensionnelle au fléau du terrorisme et favorisent le développement durable des populations vivant dans des zones frontalières isolées. Je me réjouis de l'engagement renouvelé du Tchad et du Nigeria envers la Force multinationale, ainsi que du soutien que continuent de lui apporter les partenaires internationaux. À mesure que les tactiques des groupes extrémistes violents gagnent en sophistication, il sera nécessaire de renforcer l'assistance technique. La reprise des attaques montre que ces groupes extrémistes conservent une capacité de frappe opportuniste et renforce la nécessité d'une coopération régionale durable au travers de mécanismes tels que la Force multinationale. J'invite les banques multilatérales et régionales de développement à s'associer à la Commission et à financer les programmes transfrontaliers prévus dans sa stratégie régionale actualisée.

77. Je reste profondément préoccupé par la situation humanitaire en Afrique centrale, due aux effets combinés des conflits, de l'insécurité alimentaire, des épidémies récurrentes et de l'instabilité climatique. Le sous-financement international a contraint les acteurs humanitaires à établir des priorités très strictes, réduisant ainsi le nombre de personnes en besoin d'assistance effectivement atteintes et aggravant les risques en matière de protection ainsi que la mortalité dans les zones les plus vulnérables. J'appelle une nouvelle fois à un regain de solidarité internationale face à ces souffrances humaines indescriptibles. J'encourage les pays qui accueillent des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'accords bilatéraux à collaborer avec le système des Nations Unies afin de garantir le plein respect des droits des personnes concernées, conformément au droit international.

78. Je remercie les pays de la sous-région, l'Union africaine, la CEEAC, la CEMAC, la Commission du bassin du lac Tchad, la Commission du golfe de Guinée et les autres institutions régionales et sous-régionales de leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je demeure reconnaissant au Gabon d'accueillir le Bureau régional et du soutien qu'il lui apporte.

79. Enfin, je tiens à remercier mon ancien Représentant spécial, Abdou A Barry, pour son engagement en faveur des priorités que sont la paix et la sécurité en Afrique centrale, pendant son mandat, qui vient de s'achever. Je tiens à exprimer ma gratitude à mon Représentant spécial auprès de l'Union africaine, Parfait Onanga-Anyanga, pour son engagement stratégique en Afrique centrale pendant la période de transition à la tête du BRENUAC. J'aimerais également remercier les membres du personnel du BRENUAC pour leur dévouement et leur appui constant à l'action régionale en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
